

Chastre, le 15 février 2010

Conformément à l'article L.1122-13, § 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

.....
Pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu **Le 24 février 2010 à 20 heures** à la Maison communale, 71 Avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du 26 janvier 2010 : approbation (vote) ;
2. Gestion de la dette communale : exposé par DEXIA BANQUE (information) ;
3. Programme triennal 2010-2012 : arrêt (vote)
4. Travaux Rue des Gotteaux : part S.P.G.E. : souscription : décision (vote)
5. Régie des quartiers :
 - a. Accord de principe de création d'une régie des quartiers : décision (vote)
 - b. Adoption des statuts : décision (vote)
 - c. Budget prévisionnel : arrêt (vote)
 - d. Maintien des membres publics dans l'a.s.b.l. pendant la durée de l'agrément et apport des moyens financiers ou autres pour équilibrer le budget : décision (vote)
6. Séisme à Haïti : aide urgente : décision (votre)
7. Extrascolaire : convention avec l'O.N.E. : ratification (vote)

HUIS CLOS

8. C.C.A.T.M. : démission d'un membre du « quart communal » : acceptation (vote)
9. Régie des Quartiers : désignation de deux représentants à l'Assemblée générale (un effectif et un suppléant) (vote)

Par ordonnance
Pour le collège communal,

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,

C. JOSSART